



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**22.09.2004 Bulletin 2004/39**

(51) Int Cl.7: **B42D 9/00**

(21) Numéro de dépôt: **04300011.6**

(22) Date de dépôt: **07.01.2004**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK**

(72) Inventeur: **Wenz, Richard**  
**64319 Pfungstadt (DE)**

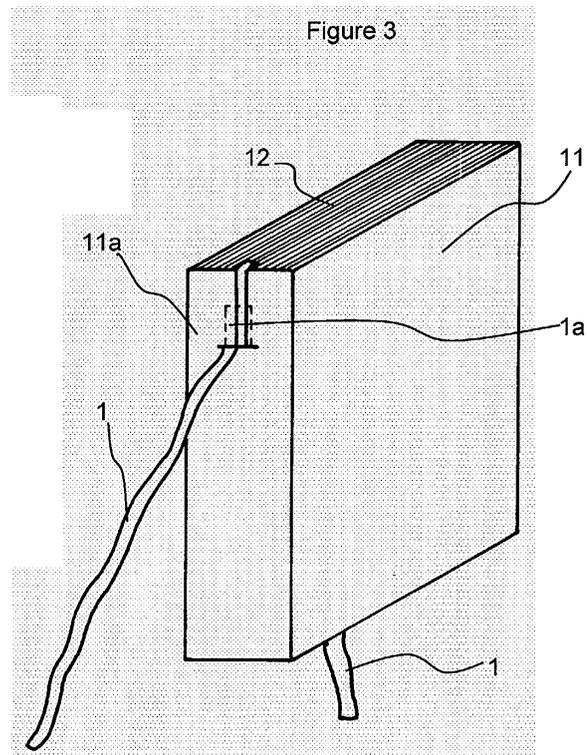
(74) Mandataire: **Vièl, Frédérique**  
**Cabinet Vièl,**  
**1, rue des Bleuets,**  
**B.P. 18**  
**57520 Grosbliederstroff (FR)**

(30) Priorité: **08.01.2003 FR 0300281**

(71) Demandeur: **Hollmann SA**  
**57910 Hambach (FR)**

(54) **Marque-page pour ouvrage relié par collage et procédé pour mettre en place un tel  
marque-page**

(57) L'invention concerne un marque-page pour un ouvrage relié par collage, constitué d'un ruban (1) dont une extrémité (1a), l'extrémité à fixer, est fixée sur le dos (11a) de l'ouvrage et l'autre extrémité, l'extrémité libre, est destinée à être placée entre les pages de l'ouvrage pour marquer une page particulière. L'extrémité à fixer (1a) du ruban (1) est placée entre le dos (11a) de la couverture (11) et le corps de l'ouvrage (12) formé des feuillets reliés. Ainsi, le marque-page selon l'invention fait partie intégrante de la reliure par collage de l'ouvrage. Sa fixation est donc nettement plus résistante que celle connue de l'état de la technique. En outre, la bande de fixation étant supprimée, le dos de l'ouvrage est plus élégant. L'invention concerne également un procédé pour mettre en place un ou plusieurs marque-pages selon l'une des revendications précédentes, selon lequel le ou les rubans (1) est/sont placé(s) sur la face extérieure du dos (11a) de la couverture (11), l'extrémité à fixer (1a) du ou des ruban(s) (1) étant placée à l'intérieur du dos (11a) de la couverture (11) et le corps d'ouvrage (12) constitué des feuillets et l'extrémité à coller (1a) du ou des ruban(s) (1) sont collés sur la face intérieure du dos (11a) de la couverture (11).



## Description

**[0001]** L'invention concerne un marque-page pour ouvrage relié par collage ainsi qu'un procédé pour mettre en place un tel marque-page.

**[0002]** L'utilisation de marque-pages est bien connue pour marquer une page particulière d'un ouvrage. Ces marque-pages sont très appréciés des lecteurs de livres haut de gamme. Malheureusement, ils sont pratiquement inconnus dans les livres plus économiques reliés par collage tels que les livres de poche ou les catalogues par exemple.

**[0003]** Lorsqu'un ouvrage n'est pas muni dès sa fabrication d'un marque-page, il est possible d'en fixer un sur l'ouvrage. On connaît par exemple des documents GB 2 348 851 A et DE 297 23 198 U1 des marque-page destinés à être placés par le lecteur sur des ouvrages finis. Le marque-page du document anglais se fixe sur le dos de l'ouvrage de sorte à être protégé par le dos de la couverture. Il ne peut donc pas être utilisé pour des ouvrages reliés par collage tels que des catalogues. Le document allemand propose de coller l'extrémité d'un marque-page sur le dos du livre à l'aide d'une bande adhésive. Cette solution, utilisable notamment pour les ouvrages reliés par collage, a pour inconvénient de cacher une partie du dos du livre. Dans les deux cas, la fixation se fait en surface, soit sur le dos formé par les pages reliées sous le dos de la couverture, soit sur la couverture elle-même, de sorte qu'elle ne présente pas toujours la résistance à la traction souhaitée.

**[0004]** Lorsque les ouvrages reliés par collage sont munis d'un marque-page, celui-ci est fixé sur l'ouvrage fini en le collant sur la face extérieure du dos de la couverture à l'aide d'une bande collante et le ruban est passé entre deux pages. Cette opération est réalisée sur l'ouvrage fini par une machine spéciale qui doit réaliser deux opérations : le collage du ruban et son passage entre deux pages de l'ouvrage. Cette fixation par bande collante, outre qu'elle n'est pas très esthétique, n'est pas non plus très résistante. Enfin, le ruban dépassant de l'ouvrage peut gêner sa manutention.

**[0005]** L'objectif de l'invention est donc de proposer un marque-page pour ouvrage relié par collage qui soit plus résistant et économique à mettre en place. Un second objectif de l'invention est que le ruban marque-page ne dépasse pas de l'ouvrage avant son utilisation.

**[0006]** Cet objectif est atteint conformément à l'invention par le fait que l'extrémité à fixer du ruban est placée entre le dos de la couverture et le corps de l'ouvrage formé des feuillets reliés. Le marque-page selon l'invention fait partie intégrante de la reliure par collage de l'ouvrage. Sa fixation est donc nettement plus résistante que celle connue de l'état de la technique. En outre, la bande de fixation étant supprimée, le dos de l'ouvrage est plus élégant.

**[0007]** Dans un mode privilégié de réalisation de l'invention, il est prévu de pratiquer une fente dans le dos de la couverture, de préférence dans la partie supérieu-

re, dans laquelle est introduite l'extrémité à fixer du ruban. La fente est pratiquée de préférence dans le sens de la largeur du dos et de préférence dans la partie supérieure du dos de l'ouvrage.

**[0008]** Pour diminuer les coûts de fabrication et faciliter la manutention de l'ouvrage fini, il est préférable que l'extrémité libre du ruban soit placée sous un film de protection fixé de façon amovible sur le dos de l'ouvrage. A réception de l'ouvrage, l'utilisateur retire le film de protection amovible, libérant ainsi le ruban qui peut alors être utilisé normalement. Lors de la fabrication, le ruban n'a pas besoin d'être passé entre deux pages de l'ouvrage. La mise en place du ruban sous le film protecteur est réalisée de préférence avant la reliure. De plus, l'extrémité libre du ruban ne dépasse pas de l'ouvrage avant son utilisation.

**[0009]** Il est préférable que le film protecteur soit imprimé. Ainsi, le film protecteur pourra reprendre les indications portées par le dos « nu » de l'ouvrage pour faciliter sa manutention.

**[0010]** Dans un mode de réalisation privilégié de l'invention, le ruban est fabriqué dans un matériau étirable. Il est préférable que la longueur du ruban à l'état non étiré soit telle que le ruban rabattu longitudinalement sur le dos de l'ouvrage fini ne dépasse pas ce dos, tandis qu'à l'état étiré la longueur de l'extrémité libre du ruban passée entre deux feuillets de l'ouvrage soit supérieure à la diagonale desdits feuillets. Ainsi, le ruban lors de la fabrication, ne dépasse pas le dos de l'ouvrage. Par contre, le ruban peut être étiré par l'utilisateur pour lui donner sa taille normale d'utilisation avec laquelle il débordé de l'ouvrage quelle que soit sa position dans l'ouvrage et même dans l'angle inférieur extérieur.

**[0011]** Afin de marquer plusieurs pages différentes, comme cela peut être nécessaire par exemple dans un catalogue, il est prévu que le ruban puisse être séparé en plusieurs brins.

**[0012]** L'invention concerne également un procédé pour la mise en place d'un ou plusieurs marque-pages conforme à l'invention. Pour cela,

- le ou les ruban(s) est/sont placé(s) sur la face extérieure du dos de la couverture, l'extrémité à fixer du ou des ruban(s) étant placée à l'intérieur du dos de la couverture ;
- l'ouvrage constitué des feuillets et l'extrémité à coller du ou des ruban(s) sont collés sur la face intérieure du dos de la couverture.

**[0013]** Il est donc possible de coller un ruban seul pour ne marquer qu'une page. Il est également possible de coller un ruban pouvant être séparé en plusieurs brins ou plusieurs rubans simples pour pouvoir marquer plusieurs pages différentes.

**[0014]** Il est préférable qu'une fente soit pratiquée dans le dos de la couverture et l'extrémité à fixer du ruban est introduite dans cette fente pour en saillir du côté intérieur de la couverture. Ainsi, le ruban ne sort pas en

haut ou en bas de la reliure mais du dos de l'ouvrage.

**[0015]** Pour faciliter la manutention de l'ouvrage fini, il est conforme à l'invention de placer l'extrémité libre du ruban sur la face extérieure du dos de la couverture sous un film de protection amovible.

**[0016]** Les exemples de réalisation présentés dans la description ci-dessous se référant aux figures annexées permettront de bien comprendre l'invention.

La figure 1 représente la couverture d'un catalogue vue de l'extérieur munie d'un marque-page conforme à l'invention ;

la figure 2 montre un catalogue fini muni d'un marque-page conforme à l'invention avant enlèvement du film protecteur ;

la figure 3 montre un catalogue fini muni d'un marque-page double étiré.

**[0017]** Le marque-page est constitué d'un ruban (1). Ce ruban est de préférence réalisé dans un matériau extensible. Ce ruban peut être conçu de telle sorte que lors de l'utilisation il puisse être séparé en plusieurs brins.

**[0018]** L'ouvrage destiné à recevoir le marque-page (1) est constitué d'une couverture (11) et d'un corps d'ouvrage (12) constitué de façon connue. Une extrémité (1a) du ruban (1), l'extrémité à fixer, est placée sur la face intérieure du dos (11a) de la couverture (11), tandis que le reste du ruban, l'extrémité libre, est placé sur la face externe du dos (11a) de ladite couverture (11). Il est préférable que l'extrémité à fixer (1a) passe à travers une fente (11b) pratiquée dans le dos (11a) de la couverture (11), de préférence dans le sens de la largeur. Dépassant ainsi du dos de l'ouvrage et non de la reliure, le ruban (1) est plus facile à manier par l'utilisateur.

**[0019]** Il est possible de protéger le ruban (1) sous un film protecteur (2) amovible. Ainsi, le ruban ne dépasse pas de l'ouvrage tant que l'utilisateur n'a pas retiré le film protecteur (2). Pour faciliter le décollement de ce film protecteur (2), il est possible de prévoir à l'une des extrémités du film protecteur une languette (2a) de décollement.

**[0020]** Le corps de l'ouvrage (12) ainsi que l'extrémité à fixer (1a) du ruban (1) sont collés sur la face intérieure du dos (11a) de la couverture (11). L'ensemble est ensuite traité de façon connue pour obtenir un ouvrage fini. Lorsque l'extrémité à fixer (1a) du ruban (1) passe dans une fente (11b), l'extrémité à fixer (1a) peut être collée d'un côté ou de l'autre de la fente (11b). Cependant, on obtient une meilleure solidité lorsque l'extrémité à fixer (1a) est collée du côté de la fente (11b) où le ruban sera ensuite rabattu lors de l'utilisation, c'est-à-dire vers le haut de l'ouvrage lorsque le ruban doit être introduit entre les feuillets par le haut.

**[0021]** Il est possible que le film protecteur (2) soit imprimé, notamment qu'il contienne les informations figurant sur le dos (11a) « nu » de la couverture (11), comme le titre ou l'auteur.

**[0022]** L'utilisateur retire le film protecteur en libérant ainsi l'extrémité libre du ruban. Le cas échéant, il exerce une certaine traction sur cette extrémité libre pour lui donner sa longueur d'utilisation. Celle-ci doit être suffisante pour dépasser de l'ouvrage lorsqu'elle est passée entre deux pages. Il est préférable que cette extrémité libre étirée soit suffisamment longue pour dépasser la diagonale des pages.

**[0023]** Pour marquer plusieurs pages en même temps, il est possible que le ruban (1), tout au moins son extrémité libre, puisse être séparé en plusieurs brins, ou de placer lors de la fabrication plusieurs rubans.

**[0024]** Le marque-page conforme à l'invention est facile à mettre en place lors de la fabrication des ouvrages. Il peut être soit placé d'avance sur la couverture, soit placé directement lors de la reliure dans une étape intégrée. Il n'est pas nécessaire de faire passer le ruban entre les pages de l'ouvrage lors de la fabrication, ce qui fait gagner encore une étape de fabrication.

## Revendications

1. Marque-page pour un ouvrage relié par collage, constitué d'un ruban (1) dont une extrémité (1a), l'extrémité à fixer, est fixée sur le dos (11a) de l'ouvrage et l'autre extrémité, l'extrémité libre, est destinée à être placée entre les pages de l'ouvrage pour marquer une page particulière, **caractérisé en ce que** l'extrémité à fixer (1a) du ruban (1) est placée entre le dos (11a) de la couverture (11) et le corps de l'ouvrage (12) formé des feuillets reliés.
2. Marque-page selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'une** fente (11b) est pratiquée dans le dos (11a) de la couverture (11), de préférence dans la partie supérieure, dans laquelle est introduite l'extrémité à fixer (1a) du ruban (1).
3. Marque-page selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'extrémité libre du ruban (1) est placée sous un film de protection (2) fixé de façon amovible sur le dos de l'ouvrage.
4. Marque-page selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le film de protection (2) est imprimé.
5. Marque-page selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le ruban (1) est fabriqué dans un matériau étirable.
6. Marque-page selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la longueur du ruban (1) à l'état non étiré est telle que le ruban (1) rabattu longitudinalement sur le dos (11a) de l'ouvrage fini ne dépasse pas ce dos (11a), tandis qu'à l'état étiré la longueur de l'extrémité libre du ruban (1) passée

entre deux feuillets de l'ouvrage est supérieure à la diagonale desdits feuillets.

7. Marque-page selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** le ruban (1) peut être séparé en plusieurs brins pour permettre de marquer plusieurs pages. 5
8. Procédé pour mettre en place un ou plusieurs marque-pages selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** 10
- le ou les rubans (1) est/sont placé(s) sur la face extérieure du dos (11a) de la couverture (11), l'extrémité à fixer (1a) du ou des ruban(s) (1) étant placée à l'intérieur du dos (11a) de la couverture (11) ; 15
  - le corps d'ouvrage (12) constitué des feuillets et l'extrémité à coller (1a) du ou des ruban(s) (11) sont collés sur la face intérieure du dos (11a) de la couverture (11). 20
9. Procédé selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'**une fente (11b) est pratiquée dans le dos (11a) de la couverture (11) et l'extrémité à fixer (1a) du ou des ruban(s) (1) est introduite dans cette fente (11b) pour en saillir du côté intérieur de la couverture (11). 25
10. Procédé selon l'une des revendications 8 ou 9, **caractérisé en ce que** l'extrémité libre (1a) du ou des ruban(s) (1) est placée sur la face extérieure du dos (11a) de la couverture (11) sous un film de protection (2) amovible. 30

35

40

45

50

55

Figure 1

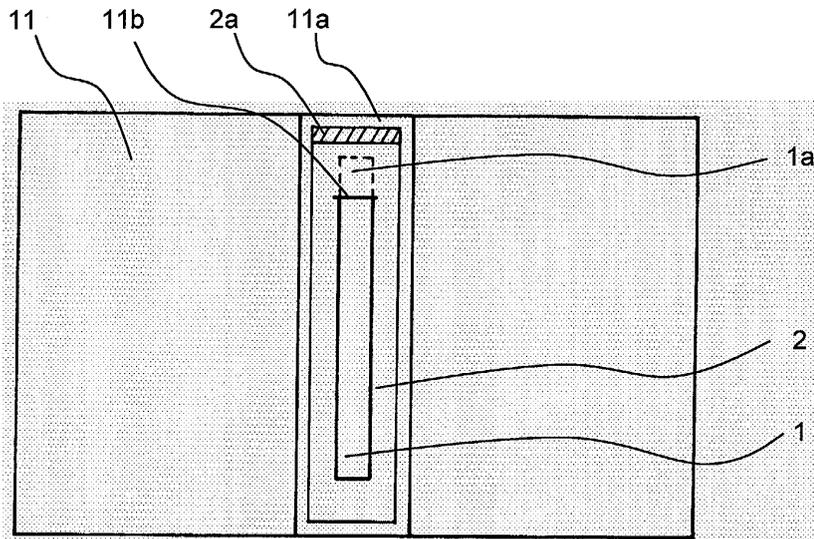
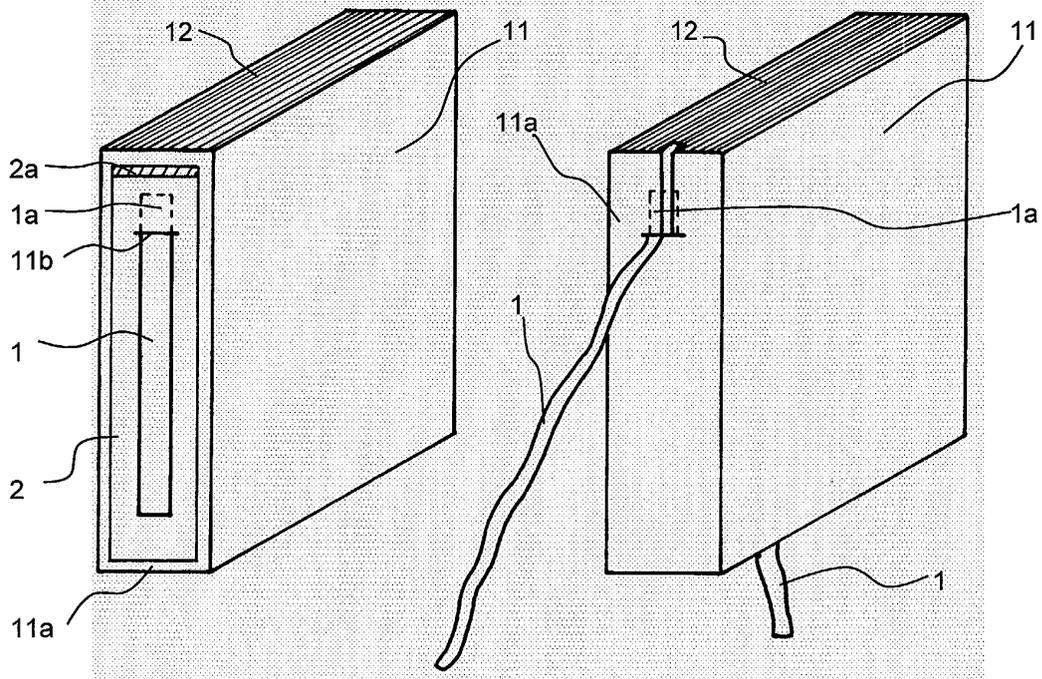


Figure 2

Figure 3





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 04 30 0011

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A,D	GB 2 348 851 A (WAN PETER) 18 octobre 2000 (2000-10-18) * page 2, ligne 26 - page 4, ligne 31; figures 1,2 *	1,8	B42D9/00
D,A	DE 297 23 198 U (BEIERSDORF) 27 août 1998 (1998-08-27) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		20 juillet 2004	Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03-82 (P04-C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 30 0011

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-07-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2348851	A	18-10-2000	AUCUN	
-----				
DE 29723198	U	27-08-1998	DE 29723198 U1	27-08-1998
-----				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82